

SAINT-HONORE OBLIGATIONS LT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE OBLIGATIONS LT
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Délégué de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Délégué de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- **Objectif de Gestion :**
L'OPCVM a pour objectif d'atteindre une performance supérieure à l'indice Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 10+ Year en euro sur une période de 1 à 2 ans.
- **Indicateur de référence :**
L'indice Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 10+ Year est un indice composé d'émissions d'Etat de la zone euro ou d'agences gouvernementales de maturité supérieure à 10 ans. Sa sensibilité est comprise entre 11,2 et 13.
La gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.
Le calcul de la performance de l'indicateur inclut les coupons.
- **Stratégie d'investissement :**
La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de taux des pays de la zone euro.
Pour définir l'allocation du portefeuille, le gérant se fonde sur une analyse macroéconomique de l'environnement (statistique macroéconomique du type croissance, chômage, confiance des consommateurs) lui permettant de déterminer des scénarios sur l'évolution des marchés.
La stratégie de gestion repose sur une sélection des émissions opérée selon deux approches complémentaires : une allocation géographique et une stratégie de courbe.
Pour s'adapter aux éventuels mouvements de translation des courbes de taux, le gérant met en place une gestion active de la sensibilité globale du portefeuille. Celle-ci sera réduite pour protéger le portefeuille des effets négatifs liés à un mouvement à la hausse sur les taux et augmentée pour capter plus largement les bénéfices liés à une baisse des taux.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 5 et 20.

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

▪ **Actifs en portefeuille**

Le fonds pourra principalement investir dans des titres d'émetteurs publics et privés présentant une notation long terme (notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum de AA.

Il sera investi dans des titres de créances de toute nature, et notamment des obligations à taux fixe, variable ou révisable.

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

De plus, les opérations portant sur les instruments dérivés tels que les futures de taux ou les swaps de taux seront effectués dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net du fonds. Ces instruments seront utilisés dans un objectif de couverture (risques de taux, crédit, change), d'exposition (risques de taux et crédit) ou d'arbitrage.

Pour davantage de détails sur les actifs utilisés par l'OPCVM, veuillez vous reporter à la note détaillée de l'OPCVM.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Risques principaux :

Risque de taux :

En détenant des titres de créances et du marché monétaire, le FCP est exposé aux effets des fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque se définit comme suit : une hausse des taux d'intérêt entraîne un recul de la valeur en capital des obligations. La sensibilité du FCP est comprise entre 5 et 20.

Le risque de taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le FCP est exposé au risque de crédit (risque de défaillance de l'émetteur) de manière limitée car il est investi dans :

- des obligations d'Etat des pays de la zone euro
- des obligations libellées en euro d'émetteurs privés dont la notation est AA et accessoirement d'émetteurs dont la notation est A (notation Standard & Poor's ou équivalent).

Les titres de créances négociables de la zone euro utilisés pour la gestion de la trésorerie auront une notation au moins égal à A1 (notation Standard & Poor's ou équivalent).

Le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques accessoires

Risque de change :

Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais des OPCVM actions qu'il détient.

Risque action :

Le FCP est exposé au risque action dans la limite de 10% de l'actif net, via l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C, D et E : Tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion

Parts I : Personnes morales.

Ce fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de taux libellés en euro.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement minimum recommandée : supérieure à 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE
--

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème Parts C, D et E	Taux barème Parts I
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3% TTC maximum	Néant
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au FCP			

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la

SAINT-HONORE OBLIGATIONS LT

commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Parts C et D	Taux barème Parts I	Taux barème Parts E
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1% TTC* maximum	0,50% TTC* maximum	1,25% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ Régime fiscal :

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ Conditions de souscription et de rachat :

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en parts ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds Commun de Placement. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Valeur liquidative d'origine :

Parts C et D : Elle est égale à la valeur liquidative de la SICAV SAINT-HONORE PREMIERE, au 30 janvier 2003 soit 2.985,45 €

Parts I : 10 000 € par part I au 24/08/2009

Parts E : 100 € par part E au 24/08/2009

- 15 décembre 2003 : VL divisée par 15

- Montant minimum de souscription initiale : 1 part pour les parts C, D et E et 500 000 € pour les parts I.
- Montant Minimum des souscriptions / rachats suivants : 1 part ou 1 millième de parts.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :
EdRIM Gestion
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.
Site internet : www.edrim.fr
E-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de septembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Le résultat net est réparti entre les quatre catégories de parts au prorata de leur quote-part dans l'actif net.

Parts C, I et E : capitalisation

Parts D : distribution

➤ **Fréquence de distribution :**

Annuelle.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Tous les jours à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts ou actions :**

Euro

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum initial de souscription</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts C	FR0010035865	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010113365	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010789131	Capitalisation	Euro	500 000 €	Personnes morales
Parts E	FR0010789149	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 29 novembre 2002. Il a été créé le 31 janvier 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial d'EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 20 avril 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

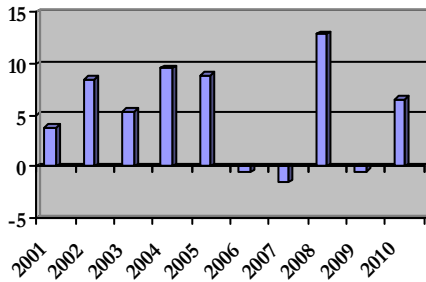
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion. Elle fait l'objet d'une attestation des commissaires aux comptes du FCP.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	6,54 %	6,21 %	3,24 %
Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 10+ Year*	1,84 %	5,02 %	1,85 %

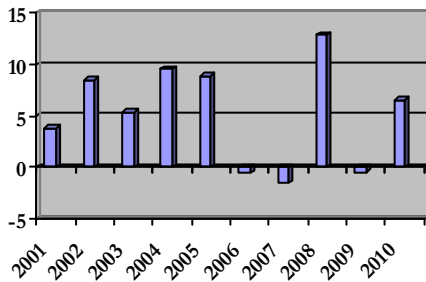
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

*L'indicateur de référence était le MSCI EDI EMU Sovereign 7-10 ans du 30 juin 1998 au 16 décembre 2003 ; puis le MSCI EMU Sovereign +10 ans du 17 décembre 2003 au 1^{er} juillet 2007 . C'est le Barclays Capital Euro Aggregate Treasury +10 ans depuis le 2 juillet 2007.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART D
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	6,54 %	6,21 %	3,24 %
Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 10+ Year*	1,84 %	5,02 %	1,85 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

*L'indicateur de référence était le MSCI EMU Sovereign +10 ans du 17 décembre 2003 au 1^{er} juillet 2007. C'est le Barclays Capital Euro Aggregate Treasury +10 ans depuis le 2 juillet 2007.

Les parts D ont été créées le 1^{er} octobre 2004.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010
PARTS C&D

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement		
Ce coût se détermine à partir :	-	
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,02%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,02%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,02%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :
 Sans objet au regard de la classification du F.C.P.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :
 Néant